

# MAIRIE DE CLAVIERS

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

*Séance du 26 septembre 2022*

N° 45/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du dix-neuf septembre 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard PIERRUGUES, Maire.

**PRESENTS** : Gérard PIERRUGUES, Philippe COLLIGNON, Jean-Paul CAVALIER, Joseph VALPARAISO, Guillaume CASCIARI, Ange CASTELLOTTI, Laurette GUIGOU, Pauline MOUGENOT, Stéphane ROQUET, Manuel BARON, Carol IVARS, Armelle COLIN.

**EXCUSES** : Didier VALENTI, Frédéric GERST, Vincent GUIGOU.

**PROCURATIONS** : Didier VALENTI donne procuration à Philippe COLLIGNON.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Guillaume CASCIARI.

#### **Conventions d'occupation du domaine public - fixation des tarifs pour l'année 2023**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération 06/2015 au 12 janvier 2015, il avait été proposé d'établir des conventions d'occupation du domaine public à titre gracieux pour la période du 16 octobre au 14 avril et à titre onéreux pour la période estivale et particulièrement touristique du 15 avril au 15 octobre à un tarif du mètre carré fixé à 2,00 € avec des établissements commerciaux sis sur la commune de Claviers.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de maintenir ces conditions tarifaires pour l'année 2023 et propose d'établir des conventions à titre gracieux pour la période du 16 octobre au 14 avril et à titre onéreux pour la période du 15 avril au 15 octobre à un tarif du mètre carré fixé à 2,00 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les conditions tarifaires ci-dessus proposées.
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°57/2021 du 29/11/2021 du même objet.

Fait et délibéré à Claviers les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Gérald PIERRUGUES

